INFOCOMMUNE
DÉCEMBRE 2016
N° 123

Saint-Léger en Gaume



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL

SOMMAIRE

- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Vie sociale
- Vie culturelle
- Vie sportive
- Vie touristique
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodégarienne







Poncelet Assurances SPRL

Assurances - Prêts - Financements
Agréé F.S.M.A. : 013980 A N° entreprise : 0426213842

Rue du 5 Septembre, 29
6747 Saint-Léger

Tél. : 063/23 93 44
Web : http://013980.brokerweb.be
E-mail : poncelet.luc@portima.be

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

KÉVIN BILOCQ
TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT
+32 497 94 27 19
info@kevinbilocq.be
www.kevinbilocq.be
Châtillon

Cédric et Véronique Bressart



Pompes funèbres
Funérarium
Fleurs en soie
Plaques souvenirs

ORGANISATION COMPLÈTE DES FUNÉRAILLES

Service jour et nuit 7 jours sur 7

Rue de Rabais, 6a - **6760 ETHE**
Tél. 063/577 163 0495/505 382

Chauffage
Sanitaire
Energies renouvelables
JOSY GONRY SPRL
Rue des Paquis, 25c
6769 HOUDRIGNY
Tél. 063/57 96 44
Fax 063/57 16 07
ets.gonry@skynet.be
www.josygonry.be

MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

COIFFURE Création
Fabiola Weiler
Spécialiste du cheveu et du cuir chevelu
Dames - Hommes
Enfants

Nous allons vous chercher et nous vous ramenons si vous le souhaitez lors de la prise de RDV.
+ Service à domicile

WIFI GRATUIT
du mardi au vendredi de 8h30 à 18h non stop
le samedi de 8h30 à 16h non stop
+ horaires spéciaux sur rendez-vous

063 21 76 41
0478 81 50 72
Rue du Pachy, 1
6747 CHATILLON

SPRL GARAGE DU CENTRE
14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47

Vente et réparation toutes marques



Partenaire du Groupe Crucifix
CITROËN

Table des matières

Le Mot du Bourgmestre 3

Vie communale
- Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
- Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
- Repas des aînés 4
- Célébration de l'Armistice 5

Environnement
- Nouvelle permanence des Guichets Energie 5
- Encombrants et distribution de sacs 5
- Saint Nicolas et Père Noël : Cadeaux durables 6
- Les infos de l'AIVE 6

Vie sociale
- Europe Direct Marche 7
- Communication du CPAS 8
- Iles de Paix 8
- Outil pour personnes cérébro-lésées 8
- GRAPA 9
- Prime à l'adaptation au logement 9
- Distribution eau : conseils avant l'hiver 9
- De nouvelles enseignes 12
- Appel à idées 13
- Victime de calamités naturelles 13

Vie culturelle
- 10ème Fête du Miel 14

Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Soutien scolaire et remédiation 14
- Ecole Zéro Watt 15
- Plaine de Toussaint 15
- Place aux enfants 15
- Job d'étudiant lors des plaines d'été 17
- Animation intergénérationnelle 18
- Prochaine plaine : Pâques 2017 18
- Prochaines dates de parution 19

Nos joies, nos peines 19

Chronique léodégarienne 19

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

À l'approche de l'hiver, comme je l'ai déjà fait et comme évoqué plus loin dans ce numéro, il me semble intéressant de rappeler que notre centre public d'action sociale et nos services communaux peuvent venir en aide aux personnes se trouvant en situation difficile.

Ces aides sont de différentes natures et essayent de couvrir un maximum de besoins de la vie de tous les jours.

Je vous en rappelle les principales :

Octroi d'allocation de chauffage sous certaines conditions, mais aussi information et orientation en matière énergétique afin de vous permettre de moins et mieux consommer l'énergie.

Le taxi social... si vous avez des difficultés pour vous déplacer !

Le service brico-dépannage peut vous assister dans vos petits travaux… notamment pour le déblaiement de la neige.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter en matinée le service social aux 063/60.83.48 ou 063/60.83.49.

N'oubliez pas non plus le service communal de ramassage des déchets triés au domicile des personnes à mobilité réduite. Pour bénéficier de ces services, vous pouvez contacter l'Administration communale au 063/23.92.94.

Si ces aides sont précieuses, n'oubliez pas que, dans notre société de plus en plus individualiste, rien ne remplacera jamais l'entraide mutuelle surtout vis-à-vis des personnes en difficultés.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne lecture.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H
LUNDI			FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT			
MARDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
MERCREDI			FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT			
JEUDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
VENDREDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
SAMEDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT							
DIMANCHE												

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19
B-6747 SAINT-LEGER

Tél : +32 (0)63/23.92.94
Fax : +32 (0)63/23.95.82

www.saint-leger.be
commune.saint-leger@publilink.be

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **melissa.schumacker@publilink.be**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **daniel.toussaint@publilink.be**.

Heures d'ouverture de la cafétéria :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
de 21h à 23h	de 21h30 à 24h	de 21h à 23h	de 19h à 23h30	de 19h30 à 24h

Repas des Aînés

Cette année, la Commune a décidé d'offrir un repas « Touffaye » à nos aînés. Apéritif, repas, dessert, fleurs,… Tout a été soigneusement préparé par nos commerçants leodégariens.
Plus de 150 personnes ont répondu présent et ont passé un agréable moment.
L'après-midi dansant a été animé par Michaël FOURNY et fut un plaisir pour tous.







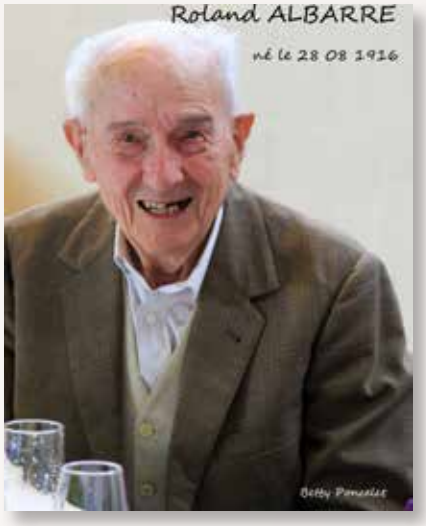
Mise à l'honneur de Roland ALBARRE, centenaire

Ce fut l'occasion, en toute simplicité, de mettre à l'honneur, comme chaque année le doyen et la doyenne de cette journée.

Une double opportunité pour Monsieur Roland ALBARRE d'être fêté ! Celui-ci a soufflé sa 100ème bougie le 28 août dernier.

Le Collège a profité de cette occasion pour remettre à Monsieur ALBARRE quelques présents dont un exemplaire original du journal « La Belgique » sorti le jour de sa naissance.





Célébration de l'Armistice

Voir photos en pages centrales

ENVIRONNEMENT



Nouvelle permanence des Guichets de l'Energie au Parc Naturel de Gaume

Vous construisez ? Rénovez ?
Vous voulez faire des économies d'énergie ?

- Questions techniques et administratives relatives aux **aides et primes** pour les logements, à la **réglementation PEB**, à la **Procédure d'Avis Energétique** et à la **certification PEB** ;
- Aide au remplissage de la **Déclaration PEB simplifiée** dans le cadre des rénovations simples (sans architecte ni responsable PEB) ;
- **Comparaison** des produits/devis/techniques/fournisseurs d'énergie ;
- Conseils pour plus d'**économies d'énergie** et de confort ;
- **Participation** à des colloques, salons et événements locaux ;
- **Visites techniques** : audits électriques, humidité, Opération MEBAR pour les ménages à bas revenus.

Permanences au Parc naturel de Gaume

Rue Camille Joset 1 B-6730 Rossignol
Tel : 063 / 24 51 00
guichetarlon.rw@skynet.be
Ouvert tous les 1ers et 3èmes vendredis du mois sur rendez-vous

Arlon

Rue de la Porte Neuve 20 B-6700 Arlon
Tel : 063 / 24 51 00
guichetarlon.rw@skynet.be
Ouvert le mardi de 13h à 16h et du mercredi au vendredi 9h-12h ou sur rendez-vous

Encombrants et distribution de sacs

Qu'il est agréable de se balader dans nos jolies forêts lors d'une éclaircie et de profiter de ce que la nature nous offre… Certains animaux montrent le bout de leur museau, d'autres se terrent et ne sortent que lorsque nous sommes bien loin… Les couleurs de l'automne sous un rayon de soleil avant le froid de l'hiver nous mettent du baume au cœur… Les feuilles, les arbres, les chemins forestiers, les bois… Le cuir d'un salon sauvagement déposé !

Pour éviter ceci…
(aire de barbecue, rue d'Arlon)



- La **collecte des encombrants** a lieu **deux fois par an** sur le territoire de la Commune de Saint-Léger ;



- La **distribution des sacs poubelles GRATUITS** se fera le **samedi 7 janvier 2017** dans les **trois villages**, retenez-bien cette date…

Pour plus d'information, restez attentifs aux différents renseignements qui vous seront communiqués les prochaines semaines…

Saint-Nicolas et le Père Noël pensent-ils aux cadeaux durables ?

Il commence à faire plus tôt sombre et on allume sa chaudière. La fin de l'année approche tout doucement. Et la fin de l'année est synonyme de cadeaux! Des produits respectueux de l'environnement tout de même?

Le 6 décembre, Saint Nicolas, accompagné du Père Fouettard, descend sur son traîneau blanc avec sa hotte remplie de sucreries et de beaux cadeaux. Plus tard, le Père Noel déposera sans aucun doute quelque chose sous le sapin. Et nous sommes convaincus qu'ils sont soucieux de l'environnement et achètent par conséquent des produits respectueux de l'environnement.

Pour la préservation de nos forêts, nous devons acheter de façon responsable. L'achat de produits labellisés PEFC (en bois ou papier) est un soutien à la gestion durable des forêts, une gestion qui apporte un équilibre entre les fonctions écologique, économique et sociale de la forêt.

Dans les rayons, vous trouverez énormément de cadeaux attrayants, mais leur origine n'est pas toujours durable. Si vous achetez des jouets ou du papier cadeau, faites attention au label PEFC sur le produit ou l'emballage. Et vous ne devez pas faire de détours pour les trouver : les supermarchés, les magasins de jouets, les détaillants en offrent une large gamme. Pensez aux jouets en bois (de la marque Haba et Heros par exemple), des crayons (de couleur) Stabilo ou Staedtler, des bandes dessinées, des puzzles, des calendriers, et naturellement les agendas, les cahiers et fardes,… Si le Grand Saint ou le Père Noël voit grand, il existe également des aires de jeux, des bacs à sable ou des chambres à coucher labellisés PEFC. Une liste sans fin parmi laquelle faire votre choix. Et quelle bonne surprise de voir le cadeau sous le sapin de Noël emballé dans du papier cadeau labellisé PEFC.

Bon à savoir : vous pouvez payer les produits labellisés PEFC avec vos éco-chèques.

Le label PEFC

PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) est le système de certification forestière le plus répandu au monde. Les produits munis d'un logo PEFC offrent la garantie qu'ils viennent de forêts gérées de façon responsable. Concrètement, cela signifie que la gestion de ces forêts est à la fois respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. Dans la pratique, il s'agit entre autre du respect des droits des populations locales, de la prise en compte de la faune et de la flore ou encore de la rentabilité économique de la forêt.

Les entreprises qui souhaitent traiter ou commercialiser des produits PEFC doivent être en possession d'un certificat, appelé Chaîne de Contrôle. Des organismes de certification indépendants veillent au strict respect des critères PEFC dans les entreprises. Si toutes les conditions sont remplies, l'entreprise peut alors recevoir son certificat valable 5 ans sous réserve d'une inspection annuelle. PEFC est une ONG internationale. En Wallonie, plus de la moitié de la superficie forestière est certifiée PEFC et au niveau des forêts publiques, on atteint 98%.

Les infos de l'AIVE

LES PRODUITS D'ENTRETIEN AGRESSIFS, JE M'EN PASSE !

10 vidéos et recettes sur **www.moinsdedechetsdangereux.be**

Peintures, pesticides, détergents, eau de javel, détartrants, soude caustique, engrais chimiques, diluants,... Ces produits, après usage, gonflent le flux des Déchets Spéciaux des Ménages (DSM). Et si on s'en passait ?

Par exemple, en réalisant soi-même des produits d'entretien pour la maison ou la voiture. Découvrez des recettes sur www.moinsdedechetsdangereux.be.

DU 19/11/16 AU 19/12/16 : CONCOURS-WEB

Vous pourrez remporter un kit de produits de nettoyage et apprendre à fabriquer vous-même quelques produits d'entretien.

LE NETTOYANT MULTIUSAGE

INGRÉDIENTS (pour 1/2 litre de produit)

1/2 cuillère à soupe de bicarbonate de soude
1/2 cuillère à soupe de cristaux de soude
1/2 cuillère à soupe de vinaigre blanc
1/2 litre d'eau chaude
10 gouttes d'huile essentielle

RECETTE

Mélangez le bicarbonate, les cristaux de soude et le vinaigre dans le saladier. Le dégagement de petites bulles est normal.
Ajoutez l'eau chaude.
Ajoutez 10 gouttes d'huile essentielle.
Versez le produit obtenu dans un vaporisateur réutilisable à l'aide d'un entonnoir.

USAGE

Vaporisez la surface à nettoyer et frottez à l'aide d'une microfibre humidifiée.

AU PARC À CONTENEURS



Fermeture des parcs à conteneurs

Les parcs seront fermés le vendredi et samedi, 23 et 24 décembre ainsi que le samedi 31 décembre 2016.

EAUX DE PLUIE

Favoriser l'infiltration, une excellente solution

Les eaux de pluie surchargent inutilement le réseau d'égouttage ;
avec le risque de remontées des eaux et d'inondations lors des fortes précipitations. De plus, quand les eaux usées sont « diluées » par les pluies, les stations d'épuration fonctionnent moins bien.

La bonne solution : favoriser l'infiltration ! Pour votre terrasse, vos allées, … choisissez un revêtement perméable. Les eaux de pluie s'infiltreront directement dans le sol, sans ruisseler et sans se charger en éléments polluants. Notez que les joints et la couche de pose doivent aussi être perméables.

Exemples :

Dalles alvéolées ou engazonnées : dalles en béton ou en plastique, présentant des espaces qui peuvent être remplis de gravier, de sable ou de terre végétale.

Pavés drainants : pavés jointoyés par un matériau perméable (sable). Un entretien régulier évite le colmatage des pavés ou des joints.

Vous pouvez aussi opter pour des graviers, paillettes de schistes, écorces, copeaux de bois, …

Info ? Brochure « Bons plans pour les eaux de pluie » à télécharger sur : www.aive.be > Eau > Préserver l'eau



EAUX USÉES

Où vont les eaux usées ?

Du robinet à la station d'épuration, découvrez le cycle de l'eau dans une animation vidéo de 5min12. A voir ou à revoir, aussi avec les enfants, sur : **www.aive.be > Eau > Pour les jeunes**



VIE SOCIALE



En savoir plus sur l'Europe? Europe Direct Marche est à votre disposition !

La Province de Luxembourg assure le rôle de relais de l'Union européenne avec l'objectif de sensibiliser et d'informer le public luxembourgeois sur toutes les matières européennes.

En province de Luxembourg, le centre Europe Direct est basé à Marche, dans les locaux de la Bibliothèque provinciale.

Il est à la disposition des citoyens, des écoles, des associations, etc. dans toute la province de Luxembourg.

Europe Direct est un relais d'information, un centre éducatif et un outil de sensibilisation à l'Union européenne.

Relais d'information :

- Europe Direct propose de la documentation sur l'Union européenne gratuitement via un Centre de documentation.
- Europe Direct répond aux questions sur l'Union européenne

Centre éducatif :

- Europe Direct propose des échanges (« L'arbre de Noël européen »), des concours (« Jeune député européen en action»), des journées sur des priorités européennes à destination des jeunes.

Outil de sensibilisation :

- Europe Direct organise des visites des lieux « européens » (portes ouvertes des institutions européennes, parlamentarium, lieux de mémoire).
- Europe Direct met à disposition des expositions (« Démocratie et Fédéralisme en Belgique », « Anne Franck, une histoire d'aujourd'hui »), met sur pied des conférences, des spectacles, des débats etc. sur des thématiques européennes.

Europe Direct Marche est un service de la Province de Luxembourg. Il bénéficie du soutien financier de la Commission européenne et du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

Heures d'ouverture :

- lundi : sur rendez-vous de 10 à 12h et de 14 à 16h
- mardi : de 14 à 18h
- mercredi : de 14 à 18h
- jeudi : de 8h30 à 16h30
- vendredi : de 8h30 à 16h30

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Plus d'infos ?
Province de Luxembourg
Europe Direct
Bibliothèque provinciale de Marche
Chaussée de l'Ourthe, 74
6900 - MARCHE
europedirect@province.luxembourg.be
Tél. : 0800/92 152

Communication du CPAS – Avis à la population



Vu l'arrivée de la période hivernale, la situation de certaines familles peut être précaire, c'est pourquoi le C.P.A.S. de Saint-Léger vous rappelle qu'il peut vous venir en aide de différentes façons :

- **octroi de l'allocation de chauffage**
- **aide pour vos déplacements via le taxi social**
- **aide via le service de brico-dépannage**
- **aides diverses, via le service social, selon votre situation**
- **information et orientation pour obtenir des aides en matière énergétique**

Si vous êtes dans le besoin n'hésitez pas à nous contacter. Par ailleurs, si vous connaissez quelqu'un en difficulté, faites-le nous savoir !
C'est en toute discrétion que nous donnerons suite à ces demandes.

Contacts et renseignements

Présidente du CPAS :
Mme Christiane DAELEMAN : 0476/52.46.21
Service social du CPAS :
Mme ROUSSEL : 063/60.83.41
Mme NOËL : 063/60.83.42
Mme GOFFIN : 063/60.83.43
Mme DI IULIO : 063/ 60.83.49
Mme BOOMGAERT : 063/60.83.48

Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation les 13, 14 et 15 janvier 2017

Comme chaque année, Iles de Paix fera rimer mi-janvier et solidarité.

Quelque 40 000 bénévoles se mobiliseront le week-end des 13, 14 et 15 janvier 2017 au profit de projets de développement que l'ONG mène au Bénin, Burkina Faso, au Pérou et en Tanzanie. Partout, en Wallonie et à Bruxelles, ils vendront des modules, des bracelets et des sacs en coton. Plus que jamais, Iles de Paix souligne l'importance de construire des ponts plutôt que des murs et d'oser la solidarité !

Iles de Paix

Un nouvel outil pour les personnes cérébro-lésées : la carte « Trouble du Langage…Comprenez-moi ».

Altéo Luxembourg

Dès octobre 2016, toutes les personnes cérébro-lésées atteintes d'un trouble du langage pourront obtenir la carte « Trouble du Langage », auprès du Service de la population de la commune de Saint-Léger.

Cet outil propose des conseils sur la manière de communiquer avec les personnes atteintes de troubles du langage (perte de la parole, confusion des mots, troubles de la mémoire, tonalité ou mots inappropriés, difficulté de compréhension des grands discours…).

Elle est conçue en trois langues et dans un format pratique qui peut être emmené partout. Ainsi, une personne cérébro-lésée qui se retrouve dans une situation de communication complexe (difficultés à comprendre ou à se faire comprendre) peut présenter sa carte « Trouble du langage » à son interlocuteur afin de l'informer de son handicap et l'aider à adapter son discours.

Cette carte ne donne droit à aucun privilège financier et juridique. Par contre, **ses avantages humains sont multiples** : elle facilite l'autonomie et l'intégration des personnes cérébro-lésées dans la société.

Comment se procurer cette carte ?

Les personnes concernées peuvent obtenir cette carte en se présentant directement au Service de la population de leur commune.

Les origines du projet…

Cette carte est l'initiative du groupe « Sans-soucis » d'Altéo-Luxembourg , un collectif de personnes cérébro-lésées qui met en place des actions sociales et structurantes. Ce projet bénéficie du soutien de la Province de Luxembourg et des Communes participantes mentionnées plus haut.

En savoir plus sur Altéo…

Altéo est le mouvement social de personnes malades, valides et handicapées de la Mutualité chrétienne.

Ses missions centrales sont :

- l'intégration de tous et le développement de liens sociaux grâce à de nombreuses activités de loisirs : sports, séjours de vacances, activités culturelles… ;
- la défense des droits et des intérêts des personnes malades et handicapées, ainsi que la sensibilisation à une société plus inclusive, grâce à la participation active de ses membres ;
- l'entraide de proximité par l'accompagnement et le transport de personnes malades ou handicapées.

Altéo regroupe aujourd'hui plus de 10.000 membres et est présent sur l'ensemble de la Wallonie et à Bruxelles. C'est un mouvement proche du citoyen par l'implantation de ses groupes locaux et à thème répartis au sein de 14 régionales dont la régionale du Luxembourg avec 1200 membres.

En savoir plus : **http://www.alteoasbl.be/**

GRAPA ou Garantie de Revenus Aux Personnes Âgées

La Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est une prestation octroyée aux personnes âgées dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance. Elle remplace depuis 2001 l'ancien « revenu garanti ».
Pour pouvoir percevoir une GRAPA, l'intéressé doit introduire une demande à cet effet. Dans certains cas, le Service Pensions examine les droits à une GRAPA d'office. C'est aussi le cas lorsque l'intéressé a demandé sa pension auprès d'une autre institution (polyvalence).

- Introduire la demande
- Examen d'office et polyvalence
- Date de prise de cours
- Obligations
- Révision d'office

L'introduction d'une demande de GRAPA
L'intéressé peut, comme dans le régime de pension, introduire la demande de GRAPA de trois manières :

- auprès de l'administration communale où il a sa résidence principale (en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire muni d'une procuration);
- auprès du SFP où il doit se présenter (personnellement ou via un mandataire muni d'une procuration). Ceci peut se faire :
 - via l'une des permanences que le SFP organise dans de très nombreuses communes,
 - dans un bureau régional du SFP
 - ou à la Tour du Midi à Bruxelles, où il a son siège central;
- En ligne via **www.demandepension.be**

Une demande de garantie de revenus fait également office de demande de pension lorsque le demandeur déclare avoir été occupé en Belgique comme salarié, indépendant ou fonctionnaire. Il en est de même si au cours de l'examen de la GRAPA, il est établi que cette occupation a eu lieu.

Pour toute information complémentaire :
http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/benefits/igo/pages/default.aspx

Prime à l'adaptation du logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus



Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la Province de Luxembourg octroie une prime au demandeur qui effectue des travaux dans son logement en vue de l'adapter à la perte d'autonomie d'une personne âgée (65 ans et plus).

Service d'Interventions Sociales
Square Albert 1er, 1
6700 ARLON
063/21.27.54
sp.social@province.luxembourg.be

Distribution d'eau : Quelques petits conseils pratiques avant l'hiver pour éviter de mauvaises surprises...

Compteurs et canalisations sont bien souvent la proie du gel durant l'hiver. D'autant plus pour les bâtiments inoccupés et les secondes résidences.
Afin de pallier aux inconvénients du froid (canalisations gelées, entre autres) vous trouverez ci-dessous, quelques conseils pratiques pour passer un hiver en toute tranquillité :



Isolation :

Il est primordial d'isoler le compteur et les canalisations susceptibles de geler. Pour ce faire, favorisez l'utilisation de plaques de polystyrène ou la mousse de polyéthylène, matériaux qui feront très bien l'affaire pour une isolation au top. Evitez les tissus et papier qui eux, absorbent l'humidité.

Si votre compteur se trouve à l'extérieur, même dans une pièce extérieure, veillez bien à couvrir les installations avec un matériau isolant (sac de polystyrène ou de paille). Veillez également à rendre étanche le couvercle, par exemple, en le recouvrant d'une feuille plastique et de terre.

L'isolation du compteur et des canalisations n'est cependant pas une garantie absolue contre les méfaits du gel, c'est pourquoi, idéalement, la température des locaux doit être maintenue au-dessus de 0°C.
Il est également possible de prendre des mesures supplémentaires, à savoir :

- Eviter au maximum les courants d'air en bouchant les ouvertures qui laissent entrer le froid tout en maintenant une aération suffisante ;
- Vidanger l'installation et fermer le robinet situé avant le compteur en cas d'absence prolongé.

La protection du raccordement et des accessoires (dont le compteur et les loges extérieures) vous incombe.
Les fuites provoquées par le gel ne causent pas seulement des dommages matériels et financiers aux occupants de l'habitation concernée. Les habitants du quartier pourraient risquer des problèmes liés à un manque de précaution de votre part.















Les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées dans le respect.

Merci à toutes et tous pour votre participation à ce devoir de mémoire...



















Pour consommer « local »



Peinture à l'aérographe

Floriane CHENOT est une artiste vivant à Meix-le-Tige qui vient de se lancer. Elle fait des œuvres à l'aérographe sur tout type de supports, des voitures, des motos, des casques, des consoles, des murs et bien d'autres encore.
Vous pouvez la contacter aux coordonnées suivantes :
Au pré des Seigneurs, 26, Meix-Le-Tige - sanguineairbrush@gmail.com - 0496/39.64.04

Et pour voir toutes ses réalisations : **https://www.facebook.com/sanguineairbrush/?fref=ts**



Funérarium

Le lundi 12 septembre dernier, le funérarium BRESSART a officiellement ouvert ses portes à Châtillon.
La commune compte désormais un service à la population supplémentaire même si l'on préfèrerait ne pas avoir affaire à ce dernier, il va sans dire que ce projet d'utilité publique a été bien accueilli.



Appel à idées « Tourisme Pierre & Innovation »

RND asbl lance un appel à idées innovantes et créatives concernant le tourisme « pierre » en Province de Luxembourg.

Le tourisme est un des piliers majeurs de l'économie de la province de Luxembourg. Et la pierre est un des éléments fondamentaux de la personnalité d'une région tant la nature du sous-sol influence ses paysages. La pierre a donné son cachet local à notre patrimoine et elle apporte toujours la noblesse que méritent les plus belles constructions architecturales. La pierre a aussi façonné nos légendes avec ses cailloux du diable, pas Bayards, et autres rochers aux sorcières.

RND lance aujourd'hui un concours sous forme d'appel à idées pour accentuer le développement touristique lié à la thématique « pierre » en province de Luxembourg.

Contact et renseignements :

Bastien Wauthoz – 084/32.08.46 – **b.wauthoz@rnd.be**

TOURISME PIERRE APPEL À IDÉES INNOVATION

Victime de calamités naturelles ?

Que faire?

Besoin d'assistance pendant une catastrophe naturelle ?

112

Faites appel aux services de secours en contactant le 112

Vous avez subi des dégâts suite à la survenance d'un événement climatique exceptionnel :

- Prenez des photos, gardez toutes preuves utiles des dégâts subis (devis de réparation, facture de travaux,…).
- Contactez au plus vite votre assureur. En effet, la majorité des dégâts dus à un événement climatique peuvent être couverts par votre assurance.
- Adressez-vous à l'administration communale du lieu de la survenance des dégâts. En effet, c'est elle qui doit collecter les renseignements nécessaires en vue d'une éventuelle demande de reconnaissance.



Fonds wallon des Calamités

Le Fonds wallon des calamités va-t-il intervenir ?

- **Les communes introduiront**, si elles jugent le phénomène exceptionnel, une demande de reconnaissance de l'événement comme calamité publique auprès du Service Régional des Calamités.
- **En cas de demande de reconnaissance** d'une ou plusieurs communes, l'administration régionale étudiera le caractère exceptionnel de l'événement en utilisant des critères et des grilles d'analyse spécifiques pour chaque type de phénomène.

➡ Si les critères sont atteints, l'événement sera reconnu comme calamité publique.

➡ Si vos biens endommagés se situent dans le périmètre géographique de cette reconnaissance, vous pourrez introduire une demande d'aide à la réparation.

Vous ne serez pas indemnisés par le Fonds wallon des calamités pour des dégâts à des biens qui sont normalement assurables. Les compagnies d'assurance indemnisent en effet la plupart des sinistres « ordinaires » (via l'assurance-incendie, l'omnium pour les véhicules de moins de 5 ans,…).

Traitement des dossiers

Le propriétaire du bien endommagé doit adresser sa demande d'aide à la réparation au Service Régional des Calamités **avant la fin du 3e mois suivant le mois de publication de la reconnaissance au Moniteur belge.**

Les formulaires sont disponibles auprès de votre administration communale ou via le site internet http://pouvoirslocaux.wallonie.be (Thématiques > Calamités naturelles).

Un expert sera envoyé chez vous afin de constater et évaluer les dommages.

Vous pouvez déjà réparer les dégâts sans attendre le passage de l'expert. Conservez soigneusement toutes les preuves des dégâts et des réparations effectuées.





Paiement des indemnités

Lorsque le dossier a été instruit complètement et que le montant total de l'indemnité a été calculé, la décision est notifiée au sinistré par le Service Régional des Calamités.

La procédure de paiement au sinistré peut alors débuter.

Quelques conseils

- **Vérifiez la couverture de vos contrats d'assurance** : votre assurance intervient en priorité.
- **Consultez régulièrement notre site** Internet http://pouvoirslocaux.wallonie.be pour savoir si le phénomène climatique a été reconnu comme calamité publique.
- Vérifiez si vous pouvez **introduire valablement un dossier** auprès du Service Régional des Calamités afin d'éviter des démarches administratives inutiles.
- **Respectez les délais** d'introduction de la demande (au plus tard le dernier jour du troisième mois qui suit le mois au cours duquel l'arrêté de reconnaissance a été publié au Moniteur belge).
- **Contactez votre commune** : le personnel communal est également à votre disposition pour vous aider.





Renseignements

Votre administration communale :

Service Régional des Calamités :

N° Vert Wallonie : 1718
calamites.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be

Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux et de l'Action sociale
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur (Jambes)

Vous trouverez toutes les informations utiles: formulaires, mode d'emploi, législation,… sur le portail des pouvoirs locaux
http://pouvoirslocaux.wallonie.be
(Thématiques > Calamités naturelles)

SPW DGO5 DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE L'ACTION SOCIALE



- **Que faire** en cas de calamité ?
- A **qui s'adresser** ?
- **Fonds wallon des calamités** : quel rôle ? pour qui ?
- Comment **obtenir une aide** à la réparation ?





10ème Fête du Miel

La fête du miel est une belle vitrine pour notre commune.
Encore une réussite pour l'équipe du Syndicat d'Initiative.

Des conférences, visites de ruchers et animations diverses font la part belle à un complexe sportif qui pour cette journée est transformé en ruche colorée de stands déclinant toutes les diverses facettes du miel !

Une nouveauté : un concours photos ouvert à tous.

Le thème en était **« la ruche et son milieu et/ou les insectes pollinisateurs dans leurs milieux naturels. »**. Cette organisation menée de main de maître par Betty PONCELET a remporté un franc succès.

Une dizaine de participants ont proposé un maximum de 5 photos suivant leur ressenti artistique…

Ce n'est pas moins de 1500 personnes qui ont admiré la belle exposition de toutes les photos réalisées.

3 prix ont été attribués :

Le prix du public, décerné par plus de 350 personnes, a été remporté par **Marine VERITER,** jeune léodégarienne.

Monsieur **Pierre KLEE,** de Latour, a obtenu le **prix de la presse** et Madame **Liliane LEONARD** de Habay-la-Neuve, remporte, quant à elle, le **prix du jury.**



Prix du public
Marine VERITER



Prix du jury
Liliane LEONARD



Prix de la presse
Pierre KLEE

PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT

Soutien scolaire et remédiation pour les élèves du primaire



Il arrive qu'un enfant rencontre des difficultés dans son parcours scolaire. Faute de moyens, l'école ne peut pas toujours assumer ses missions de remédiation. Les parents sont quant à eux quelque fois démunis face aux obstacles rencontrés par leur enfant…

C'est pourquoi il existe une **antenne de soutien scolaire et de remédiation d'Enseignons.be sur la commune de Saint-Léger**.

Enseignons.be
partager pour mieux enseigner

Le projet en quelques mots

- Offrir aux enfants une **remédiation immédiate et efficace** une fois par semaine à raison de deux heures dans un cadre agréable et accueillant. Les cours sont collectifs (7 élèves maximum) donc plus dynamiques qu'un cours particulier classique.
- S'inscrire dans un **partenariat sur la durée** : les cours sont suivis pendant 2 à 3 mois minimum dans le but de garantir un résultat. Ce n'est pas en une ou deux semaines que l'on peut combler les lacunes d'une année scolaire. Nous souhaitons engager les élèves à travailler régulièrement.
- Les cours se donnent pendant **toute l'année** sauf pendant les congés scolaires.
- Un tarif horaire de **8,90**€ avec une réduction de 10 à 15 % lorsque l'enfant s'inscrit pour plusieurs trimestres ! Enseignons.be désire que ses cours soient démocratiques afin que même les enfants issus des milieux les plus modestes puissent en profiter. Notez que ces cours sont déductibles fiscalement et que certaines mutuelles interviennent.

Concrètement

- Cette aide est ouverte à **tous les enfants** domiciliés sur la commune ou non ! Elle s'adresse aux élèves du **primaire** et propose :
 - l'aide aux devoirs,
 - l'apprentissage d'une méthode de travail,
 - la préparation au CEB,
 - un soutien scolaire pour toutes les matières !
- **Les cours se donnent le mercredi de 13h00 à 15h00 à l'école communale de Saint-Léger.** Ces deux heures sont entrecoupées par une petite pause avec une collation offerte. En fonction des demandes, une autre antenne peut voir le jour sur l'implantation de Châtillon ou de Meix-le-Tige.
- Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec l'équipe d'Enseignons.be par mail **soutienscolaire@enseignons.be** ou par GSM au 0498/822.374.

Ecole Zéro Watt

ECOLE 0 WATT

Lorsque la commune a informé l'école de Châtillon du projet « École 0 watt », les institutrices en ont directement fait part aux élèves de 4ème, 5ème et 6ème primaire. Ils ont de suite exprimé leur enthousiasme et leurs nombreuses idées.

Après avoir trié celles-ci, voici ce qui en résulte :

- Des ateliers ont été organisés en classe par un responsable du parc éolien Arlon/Messancy. Ces derniers ont eu pour objectif de faire découvrir aux enfants les différentes énergies renouvelables ;
- S'en est alors suivi la visite du parc éolien d'Arlon/Messancy ;
- Un responsable de l'énergie sera désigné chaque semaine. Son rôle consistera à veiller à ce que chaque classe diminue sa consommation d'électricité en éteignant les lampes et en débranchant les appareils électriques non utilisés. Sans oublier, les lampes dans les couloirs et aux toilettes ;
- Une fois que les enfants en connaitront davantage sur l'énergie, il leur sera demandé de trouver des petites astuces qui permettront, dans l'enceinte de l'école, de diminuer grandement la consommation d'électricité. Petites astuces telle que l'installation de multiprises avec interrupteurs par exemple ;
- Une campagne sera ensuite menée dans les différentes classes de l'établissement afin d'engager l'ensemble du personnel enseignant ainsi que l'ensemble des élèves de l'école dans cette mission ;
- Le projet se clôturera avec une petite exposition à laquelle seront conviés la commune, les parents et bien évidemment les différentes classes de l'école. Les enfants présenteront lors de celle-ci leurs nombreuses découvertes, ils feront part de leurs toutes nouvelles connaissances à l'aide de photos, schémas, maquettes, …









Place Aux Enfants

Cette année, Place aux enfants n'a pas rencontré le succès escompté.

« Ma commune … en mouvement », un thème qui nous a fait penser aux activités sportives pratiquées dans notre commune, telles l'équitation, l'aïkido tenshinkan, l'indiaka, le karaté, le tennis, le tennis de table, le volley, le badminton et le yoga, autant de disciplines qui ont répondu présents pour Place aux enfants.

Toutes ces activités ont été proposées aux enfants de 8 à 12 ans, mais seules 4 disciplines ont rencontré l'intérêt des enfants.

Plusieurs enfants ont eu le plaisir de découvrir et de pratiquer les 3 disciplines sportives retenues : badminton, karaté et tennis de table.

Les autres enfants ont découvert le monde de l'équitation au Centre équestre de la Paix : soins des chevaux, tours de manège et observation d'un cours d'équitation avec des cavaliers confirmés.

La matinée s'est terminée au complexe sportif, par un apéritif offert par la commune aux enfants, à leurs parents venus les rechercher, et bien sûr aux animateurs sportifs ayant donné de leur temps pour faire de cette matinée, une réussite sportive !

Merci à tous pour votre participation et à l'année prochaine … pour de nouvelles aventures !

suite p.16 >>

Plaine de Toussaint




PLACE
AUX
enfants
Betty Poncelet




PLACE
AUX
enfants









JOB ETUDIANT : animateur/animatrice à la plaine



Les dates des plaines de cet été 2017 :

17 - 20 juillet	24-28 juillet	31 juillet-4 août	7-11 août
Les grands 5-12 ans *à Meix-le-Tige*	Les petits 2,5-4 ans *à Meix-le-Tige*	Les petits 2,5-4 ans *à Meix-le-Tige*	Les petits 2,5-4 ans *à Meix-le-Tige*
	Les grands 5-12 ans *à Châtillon*	Les grands 5-12 ans *à Saint-Léger*	

Formulaire de candidature à compléter disponible :

- au guichet de l'Administration communale,
- sur le site internet de la commune (www.saint-leger.be)
- sur le site internet de l'Accueil Temps Libre (https://sites.google.com/site/atlsaintleger)
- via une demande par mail à auxane.jacob@promemploi.be

Condition obligatoire pour postuler : **avoir au moins 16 ans au moment de travailler.**

Animation intergénérationnelle

Animation intergénérationnelle

Mercredi 14 décembre de 14h à 16h à l'école de Meix-le-Tige



Pour le bon déroulement de l'animation, il est préférable d'être présent dès 14h ! Merci !

Animation gratuite et ouverte à tous !

Organisée par l'Accueil Temps Libre
auxane.jacob@promemploi.be
GSM: 0496 53 82 88
anne.schouveller@hotmail.be
GSM : 0497 28 66 13

Prochaine plaine : Pâques 2017

Plaine Pâques

3 - 7 avril 2017

Pour les enfants de 3 à 12 ans



Ecole de Meix-le-Tige

40 €
(35 € à partir du 2ème enfant)

Activités 9h-16h30
Accueil dès 7h30 et jusque 18h

Collations offertes

Site internet de l'Accueil Temps Libre Saint-Léger :
https://sites.google.com/site/atlsaintleger

Coordination ATL : 0496/53.82.88
auxane.jacob@promemploi.be
Echevine Petite Enfance : Anne SCHOUVELLER 0497/28.66.13
anne.schouveller@hotmail.be

Prochaines dates de parution de l'Infocommune

Pour celles et ceux qui désireraient faire paraître un article dans l'un des prochains numéros de l'Infocommune, voici les prochaines dates de parutions des bulletins communaux pour l'année 2017. Le Collège communal décidera de l'opportunité de faire paraître les articles proposés selon leur pertinence.

- **IC 124** : semaine du lundi 6 février au vendredi 10 février (docs version Word à transmettre pour le **9 janvier** au plus tard) ;
- **IC 125** : semaine du lundi 2 mai au vendredi 5 mai (docs version Word à transmettre pour le **3 avril** au plus tard) ;
- **IC 126** : semaine du lundi 11 septembre au vendredi 15 septembre (docs version Word à transmettre pour le **14 août** au plus tard) ;
- **IC 127** : semaine du lundi 4 décembre au vendredi 8 décembre (docs version Word à transmettre pour le **6 novembre** au plus tard).

Les documents à insérer dans les bulletins communaux sont à envoyer par mail à Madame Gwenaëlle PONCELET à l'adresse **gwenaelle.poncelet@publilink.b**e, vous pouvez également la joindre au 063/58.99.27 – 063/23.92.94.

Nous tenons également à vous rappeler que la Commune a le souhait de promouvoir les nouveaux commerces et indépendants sur son territoire, c'est pourquoi, si vous le souhaitez et que votre publicité n'est pas encore parue dans un ancien numéro de notre Infocommune, il vous est possible de vous faire connaître en nous envoyant un flyers détaillant votre activité. Celui-ci sera publié, à titre gracieux, dans un prochain numéro.

Si toutefois vous désirez faire paraître votre publicité de façon récurrente, il vous faudra directement contacter la société Regifo au 071/74.01.37 ou par mail **regifo@skynet.be**.

NOS JOIES, NOS PEINES



Naissances

09.09.2016 : CRELOT Loelie, fille de Julien et de RONGVAUX Julie, Saint-Léger
14.09.2016 : GOFFINET Maïron, fils de Samuel et de AUBRY Linda, Châtillon
20.09.2016 : RONGVAUX Charlotte, fille de Fabrice et de ROSMAN Anne-Sophie, Saint-Léger
30.09.2016 : CRELOT Nina, fille de Sébastien et de LINEL Rachel, Châtillon
04.10.2016 : MONFORT Adrien, fils de Xavier et de GONZALEZ VELAZ Christel, Saint-Léger
18.10.2016 : DUCHENE WEIN Mia et Ethan, enfants de Jérôme et de WEIN Sabrina, Châtillon
04.11.2016 : DUCOBU FETTAL Suzanne, fille de Damien et de FETTAL Sofiane

Mariages

02.09.2016 : BALON Jean-Marie et RAVELOMANANTSOA Dina, Saint-Léger
17.09.2016 : HERMAN Claude et JEANMART Régine, Saint-Léger
15.10.2016 : JEANJEAN Loïc et COURTOIS Pauline, Saint-Léger
18.11.2016 : BOUVY Eric et ALBERT Véronique, Saint-Léger

Décès

30.08.2016 : GENONCEAUX Florian, Châtillon
16.09.2016 : HERR Xavier, époux de FREY Michelle, Saint-Léger
06.10.2016 : LEBRUN Michel, époux de HILBERT Murielle, Saint-Léger
15.10.2016 : SCHUTZ Beatrice, épouse de AGOSTINI Stéphane, Meix-le-Tige
31.10.2016 : LEFEVRE Noël, époux de FELTEN Martine, Saint-Léger
11.11.2016 : DEMAN Guy, Châtillon

CHRONIQUE LEODEGARIENNE



Décembre 2016

10/12/2016
Marché de Noël
Ouverture des portes dès 18h00
Ferme de Marée, 6 Route de Mussy-la-Ville. Renseignements : Julie SKA – 0491/43.46.25

11/12/2016
Repas choucroute de l'Institut de Musique et de la Fanfare Communale.
À partir de 12h00, au local de la FC, place du Trûche, rue Godefroid Kurth
Renseignements et réservations :
Patricia PONCELET : 063/42.23.12
Jean GILSON : 063/23.93.28
Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09

17/12/2016
Mais où crèche Saint-Léger ?
Renseignements :
Syndicat d'Initiative : 0471/66.96.18

18/12/2016
Repair Café
De 09h00 à 12h00 à la salle communale de Châtillon
Renseignements :
Cyrille GOBERT : 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com
Véronique QUINET: vquinet.moclux@gmail.com

23/12/2016
Marché de Noël de l'École libre
Au cercle Saint-Louis, à partir de 16h30
Renseignements : Eric DECOLLE – 0477/46.10.31

30/12/2016
Corrida léodégarienne
2 km (- 12ans), 4 km, 8 km
Départ dès 19h00 du complexe sportif de Conchibois
Renseignements :
Muriel JOIRIS : 0475/77.75.69
Syndicat d'Initiative : 0471/66.96.18

Janvier 2017

07/01/2017
Concert de Nouvel An de l'Harmonie Royale Sainte-Cécile
À 20h00 à l'église de Saint-Léger
Renseignements :
Clément BRESSARD : 0495/69.66.59

Février 2017

04/02/2017
Concert de la Chandeleur
Salle communale de Châtillon à 20h00
Les Diapasons de Meix et l'Harmonie Ste-Cécile de St-Léger
Renseignements :
Clément BRESSARD : 0495/69.66.59
Kévin BILOCQ : 0497/94.27.19

Mars 2017

25/03/2017
Opération « Be Wapp »
Commune et rivières propres
Accueil aux ateliers communaux vers 8h45. Renseignements :
Monique JACOB : 0471/83.15.13



Ma Cuisine 30
Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi sur RENDEZ-VOUS

LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05

Regifo Edition SPRL

- www.regifo.be -



Notre société édite depuis plus de 30 ans en partenariat avec les Administrations communales :
- des bulletins communaux
- des brochures d'accueil pour les communes, les hôpitaux...
- des brochures touristiques
- des brochures de l'enseignement
- des plans de communes, de zones touristiques
- ou toutes autres brochures à vocation communale

Vous souhaitez annoncer dans la brochure de votre commune, vous désirez un renseignement sur nos services ?
Contactez-nous, nous sommes à votre écoute :
rue St Roch 59 - 5070 Fosses-la-Ville
Tél. 071 / 74 01 37 ou via mail : info@regifo.be

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be